

**Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation à l'occasion du
Duathlon du Donjon organisée par l'association « USC Triathlon
Châteaugiron » le 11 Octobre 2026 sur la routes départementale N°34
Commune de Châteaugiron**

Le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine,

- Vu le Code de la Route annexé aux Ordonnances n° 2000-930 du 22 septembre 2000, n°2001-250 et 2001-251 du 22 mars 2001 et notamment ses articles L 411-1, L 411-3 L 411-6, R 411-15, R 411-25 et R 411-30;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- Vu l'arrêté du 5 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière et notamment ses articles 1 et 2 ;
- Vu l'arrêté N°A-DG-AJ-2023-052 du Président du Conseil Départemental en date du 15 octobre 2024, donnant délégation de signature à Régis GROUSSARD, adjoint au chef du service routes et bâtiments à l'Agence départementale du Pays de Vitré.
- Considérant que le Duathlon du Donjon organisé par l'association « USC Triathlon Châteaugiron » sur la route départementale n°34 du PR 35+557 au PR 33+417 nécessite la fermeture temporaire de cette route à la circulation publique.

ARRETEMENT :

Article 1er – Les usagers concernés par cette fermeture pourront emprunter les routes départementales situées en et hors agglomération suivantes dans les deux sens de circulation :

Venant de Servon sur Vilaine , de Noyal sur Vilaine , de Domloup ou de Vern sur Seiche pour rejoindre Ossé (Commune de Châteaugiron) Domagné ou Châteaubourg

- **RD34** : Du PR 32+911 au PR 32+122
- **RD463** : Du PR 32+865 au PR 28+147
- **RD93** : Du PR 7+937 au PR 5+827

Article 2 - Le présent arrêté prendra effet le Dimanche 11 Octobre 2026 **de 8h00 à 18h00**

Article 3 - Le Directeur Général des Services Départementaux, le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Ille et Vilaine, la Maire de Châteaugiron, le Commandant de la C.R.S. 9 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Châteaugiron , le 25/09/2026

Vitré, le 29/09/2026

La Maire de Châteaugiron



Anne-Marie ECHELARD

Le Président du Conseil Départemental,
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au chef du service routes et bâtiments
De l'agence départementale du pays de Vitré

Régis GROUSSARD

Régis
GROUSS
ARD

Signature
numérique de
Régis GROUSSARD
Date : 2026.09.29
16:02:55 +02'00'

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage de la présente. Il est également possible de former un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être alors introduit dans le délai de deux mois à compter de la réponse. (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)

Commune de Châteaugiron
Duathlon

Route
Barrée
Sauf Riverains

Domloup — 33: — Châteaugiron

